

DOSSIER
DE PRESSE

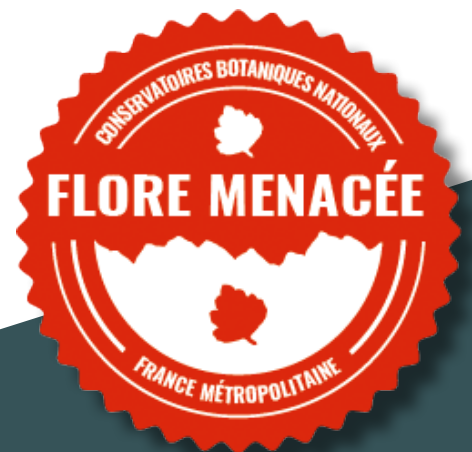
LA FLORE MENACÉE

DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

“

*Agir avant qu'elles ne fleurissent
que les pages de nos herbiers...*

”



Saxifrage œil-de-bouc (*Saxifraga hirculus*)
Cliché 1 : Julien Guyonneau - CBNTIC-OP
Cliché 2 : Herbar national de Strasbourg



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



LES PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS



30 millions d'observations
12 Conservatoires botaniques mobilisés
40 experts à l'élaboration de la Liste rouge



6 070 espèces
de plantes vasculaires recensées en France métropolitaine
(dont 1088 exotiques)

4 982 espèces évaluées



421 plantes menacées d'extinction (soit 9%)
= 51 plantes en danger critique d'extinction + 132 en danger + 238 vulnérables

321 plantes quasiment menacées (soit 6%).

63 plantes endémiques menacées d'extinction
+ 34 plantes endémiques quasi-menacées parmi les 210 endémiques de France métropolitaine

22 plantes disparues de France
et 2 n'ont jamais été revues ailleurs dans le monde !

Ce dossier de presse a été réalisé par
les **Conservatoires botaniques nationaux**
et l'Agence française pour la biodiversité.

Coordination : J. Gourvil, J. Millet, S. Perera et A. Reteau.

Rédaction & relecture : A. Reteau avec la contribution de J. Amiotte-Suchet, S. Auvert, S. Bissuel, D. Dhervé, C. Dissez, M. Fournier, J. Gourvil, C. Henderyckx, G. Largier, S. Lochon-Menseau, J. Millet, T. Pauwels, S. Perera, C. Pradel, M.-A. Selosse.

Conception graphique et infographies : J. Amiotte-Suchet et S. Perera.

2019 - Tous droits réservés.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Conservatoires Botaniques Nationaux



Avec la participation des Conservatoires botaniques nationaux **Alpin**, de **Bailleul**, du **Bassin parisien**, de **Brest**, de **Corse**, de **Franche-Comté**, de **Mascarin**, du **Massif central**, des **Pyrénées** et de **Midi-Pyrénées**, **méditerranéen de Porquerolles**, **Sud-Atlantique** ainsi que du **Conservatoire botanique d'Alsace** et du **Pôle lorrain du futur Conservatoire botanique national Nord-Est**.



La **Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre de la flore vasculaire menacée de France métropolitaine** a été réalisée grâce à une collaboration entre le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN France), la Fédération et le réseau des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'Agence française pour la biodiversité (AFB).



RÉVEILLONS-NOUS !

PAR MARC-ANDRÉ SELOSSE

Nous habitons chez les plantes ; regardez autour de vous ou autour des villes : le paysage est fait de plantes, elles peuplent nos assiettes, font et retiennent nos sols, ornent nos vies et nos randonnées... Mais en cette cohabitation, nous sommes souvent des voisins difficiles. C'est ce que nous apprend cette énorme synthèse sur l'état de notre flore et les menaces qui pèsent sur elle, quatre ans après la publication de *Flora Gallica*, l'ouvrage qui mettait à jour la liste des plantes de France.

D'un côté, c'est une bonne nouvelle : une synergie humaine reposant sur les Conservatoires botaniques nationaux avec l'appui de l'Agence française pour la biodiversité et en partenariat avec le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Muséum national d'Histoire naturelle : quarante experts ont traité 30 millions de données issues de centaines de botanistes, professionnels ou amateurs, et de dizaines de milliers d'heures d'observation de terrain. Ce très bel édifice coopératif, labellisé par l'UICN, représente un effort à la hauteur pour analyser la diversité de notre flore métropolitaine et ses plus de 6 000 espèces.

D'un autre côté, une très mauvaise nouvelle : dans un pays où en apparence s'enracinent la prise de conscience environnementale et une réglementation plus stricte, 15 % des espèces de plantes risquent de disparaître ! Pourtant, paradoxalement, l'homme européen tisse avec la flore des liens étroits et pas toujours négatifs. Des milliers d'années d'agriculture et d'aménagement des écosystèmes ont amené beaucoup d'espèces à s'adapter à son activité, notamment aux milieux ouverts de l'agriculture et du pastoralisme... jusqu'à en devenir dépendantes ! Notre biodiversité, coévoluée avec nos activités passées, est à présent mise en péril par les rapides changements d'usages actuels mais aussi par de profonds bouleversements à l'échelle planétaire.

Cet état des lieux donne du moins l'occasion d'envisager, et demain de suivre, l'avenir de nos 742 espèces menacées ou quasi menacées : car elles sont un patrimoine. Une population de plantes est un héritage du passé, irremplaçable si on le perd : on ne peut alors reconstruire la diversité génétique qui fait ces plantes et tenter leur remplacement sur le lieu de leur disparition. Ces 742 espèces représentent le legs de dizaines de milliers d'années d'évolution dont nous ne pouvons priver nos enfants ! Cet inventaire constitue une opportunité unique de réveiller nos consciences, de nous pencher sur le sort de plantes que nous voyons sans vraiment les regarder, tandis que certaines sont sur le point de s'effacer ■

**Président de la Société botanique de France,
Professeur du Muséum national d'Histoire naturelle,
et aux universités de Gdansk (Pologne) et Kunming (Chine)**

742 ESPÈCES DE LA FLORE DE FRANCE MÉTROPOLITAINE MENACÉES OU QUASI MENACÉES

24 JANVIER 2019

CONTACTS PRESSE :

Fédération des conservatoires
botaniques nationaux
Alexandre Reteau
Relations presse
05 62 95 82 75
alexandre.reteau@cbnmp.fr

Agence française
pour la biodiversité
Esther Lemblé
Agence Wellcom
01 46 34 15 64
afb@wellcom.fr

Comité français de l'UICN
Florian Kirchner
Chargé de programme espèces
01 44 05 73 58 / 06 89 29 72 89
florian.kirchner@uicn.fr

Muséum national
d'Histoire naturelle
Samya Ramdane
Relations presse
01 40 79 54 40
presse@mnhn.fr

PUBLICATION ET RÉSULTATS
DÉTAILLÉS DISPONIBLES SUR :

www.uicn.fr/liste-rouge-flore
www.fcbn.fr
inpn.mnhn.fr/actualites/lire/9541

Pour la première fois, le risque de disparition de l'ensemble de la flore vasculaire de France métropolitaine a été évalué, grâce à une collaboration associant le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN France), la Fédération et le réseau des Conservatoires botaniques nationaux, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Les 4982 espèces de plantes indigènes recensées sur le territoire ont fait l'objet d'un examen approfondi, conduisant à la parution d'un nouveau chapitre de la Liste rouge des espèces menacées en France. Les résultats montrent que 15 % des espèces encourent un risque de disparition, soit 742 espèces de plantes classées menacées ou quasi menacées.

Les plantes vasculaires correspondent à un groupe qui rassemble l'ensemble des plantes à graines, des fougères et plantes alliées, soit **4 982 espèces indigènes recensées en France métropolitaine**. L'analyse fine des menaces pour ce groupe extrêmement riche et diversifié a requis plus de trois ans de travaux, la synthèse de près de **trente millions de données floristiques rassemblées par les Conservatoires botaniques** et la mobilisation d'une quarantaine de botanistes experts. La base scientifique

inédite que constitue ce chapitre de la Liste rouge nationale aidera à réorienter les priorités et à poursuivre les stratégies de préservation de la biodiversité à l'échelle nationale comme à l'échelle locale. Toutefois, le manque de connaissances et de données fiables n'a pas permis d'évaluer le niveau de menace de 373 espèces (7 % du total). Parmi elles, certaines pourraient venir augmenter le nombre des espèces menacées.



LES ACTIVITÉS HUMAINES AU CŒUR DES MENACES QUI PÈSENT SUR LA FLORE

Les analyses menées dans le cadre de ce chapitre de la Liste rouge ont permis de faire émerger les menaces qui pèsent sur la flore. Parmi celles-ci, on trouve principalement la **modification des habitats naturels, l'urbanisation croissante et l'artificialisation des terres, ainsi que l'intensification ou l'abandon de certaines pratiques agricoles**. Ces pressions exercées sur les plantes et leurs habitats sont rarement isolées, elles s'additionnent et conduisent, dans un effet de synergie, au constat actuel : **421 espèces se révèlent menacées et 321 autres quasi menacées**.

Ainsi, la **disparition des zones humides**, drainées et asséchées pour l'agriculture ou la **construction de nouvelles zones urbaines**, menacent directement un certain nombre de plantes parmi lesquelles le Panicaut vivipare (classé En danger critique) ou la Salicaire faux-thésium (En danger). L'artificialisation des berges et la **canalisation des cours d'eau** ont également un impact sur la viabilité de nombreux habitats, mettant en péril nombre d'espèces, à l'image du Sénéçon des cours d'eau (En danger).

L'abandon progressif du pastoralisme, les **changements de pratiques agricoles** et l'extension des zones urbaines entraînent la régression des espaces pâturés et avec eux un risque de disparition pour des espèces comme la Spirranthe d'été et le Bouleau nain (toutes deux classées Vulnérables) ou l'Alsine sétacée (En danger). Les espèces dites « messicoles », qui accompagnent les moissons depuis les débuts de l'agriculture, comme la Nigelle des champs (En danger critique) ou la Turgénie à larges feuilles (En danger), sont aujourd'hui fortement affectées par l'intensification agricole et par l'**usage excessif d'herbicides** non spécifiques.

S'il est à craindre que les **changements climatiques** mettent en péril un certain nombre d'espèces (en particulier celles qui ont des populations réduites ou une faible aire de répartition, en zone d'altitude notamment), leurs effets sur la végétation sont encore mal connus à des échelles plus locales et de nombreuses études sont en cours pour mieux les anticiper.

UN VÉRITABLE ENJEU POUR LES HUMAINS ET LES ÉCOSYSTÈMES

Le monde végétal est au cœur du fonctionnement des écosystèmes et des services qu'ils nous rendent. C'est de lui que nous tirons de quoi nous nourrir, nous vêtir, nous abriter et nous soigner. À moyen ou long terme, l'érosion croissante de la diversité floristique affecte donc néces-

sairement notre économie, notre alimentation, notre santé et plus largement notre bien-être. À travers sa diversité et ses variations, la flore crée aussi l'identité et la variété des paysages, elle est ainsi une source d'émerveillement et de richesses pour nos territoires.

IL EST ENCORE POSSIBLE D'AGIR !

En dépit de cette situation préoccupante, de nombreuses actions d'amélioration des connaissances et de conservation sont mises en œuvre en France en faveur des espèces et des habitats les plus menacés. De nombreux acteurs, parmi lesquels les **Conservatoires botaniques nationaux**, chevilles ouvrières de cette grande étude, se mobilisent depuis de nombreuses années dans leurs territoires avec les acteurs locaux. Plusieurs espèces comme la Saxifrage œil-de-bouc et le Panicaut vivipare font l'objet de Plans nationaux d'actions. Des sites naturels abritant des plantes menacées comme la Renoncule à fleurs latérales, le Sénéçon des cours d'eau ou la Benoîte à fruits divers bénéficient de mesures de gestion et de protection. Le développement de banques de semences et la mise en culture de plants contribuent à la conservation des espèces les plus menacées, comme la très rare Saxifrage de Gizia.

À l'avenir, la poursuite et le renforcement de ces actions apparaissent essentiels pour éviter la disparition des espèces les plus menacées de la flore et sauvegarder le patrimoine floristique exceptionnel de l'Hexagone. Pour assurer leur succès, ces actions devront s'accompagner d'une **prise de conscience de chacun** et d'une **évolution profonde des pratiques de notre société**. C'est tout le défi que souhaitent relever les partenaires de la Liste rouge, avec une étape majeure attendue en 2020, année du Congrès mondial de la nature et de la prochaine COP Biodiversité. **Au cours du prochain semestre 2019, les Conservatoires botaniques y contribueront en organisant notamment plusieurs actions de communication et de sensibilisation** auprès d'un large public : diffusion de vidéos et chiffres clés sur les réseaux sociaux, appel à engagement des citoyens, animations à destination du public jusqu'à la mi-juin... ■

AU SERVICE DE LA FLORE

Les Conservatoires botaniques nationaux

Les Conservatoires botaniques nationaux sont des organismes **agrés par le Ministère de la Transition écologique et solidaire**. Le réseau des CBN regroupe **10 Conservatoires botaniques nationaux en métropole et un à l'outre-mer** en charge de La Réunion, de Mayotte et des îles Éparses.

Ils participent à l'**inventaire du patrimoine naturel végétal** et procèdent à l'**identification et à la conservation des éléments rares et menacés** de la flore, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels. Ils prêtent leur concours scientifique et technique à l'Etat, aux établissements publics, aux collectivités territoriales ainsi qu'aux opérateurs qu'ils ont mandatés. Ils assurent une mission d'information et de sensibilisation du public aux enjeux liés à la flore et l'animation d'un réseau de collaborateurs (bénévoles, partenaires...).

Dans le cadre de la Liste rouge nationale consacrée à la Flore vasculaire métropolitaine, les 10 CBN métropolitains ont ainsi estimé, avec les **Conservatoires botaniques nationaux émergents**

(le Conservatoire botanique d'Alsace et le Pôle Lorrain du futur CBN Nord-Est), le degré de menace pesant sur chaque plante recensée en France.

La **Fédération des Conservatoires botaniques nationaux** assure une mission de représentation commune du réseau des CBN auprès des pouvoirs publics. Depuis 2017, la mission de coordination technique des CBN est assurée par l'**Agence française pour la biodiversité (AFB)** ■

Conservatoires Botaniques Nationaux



NOMMÉS
DANS CE DOSSIER

Les
CBN

L'Agence française pour la biodiversité

L'**Agence française pour la biodiversité (AFB)** est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES). Créée le 1^{er} janvier 2017, elle exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

L'AFB appuie notamment l'élaboration et le déploiement des politiques de l'État dans le domaine de la

NOMMÉE
DANS CE DOSSIER

L'AFB

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

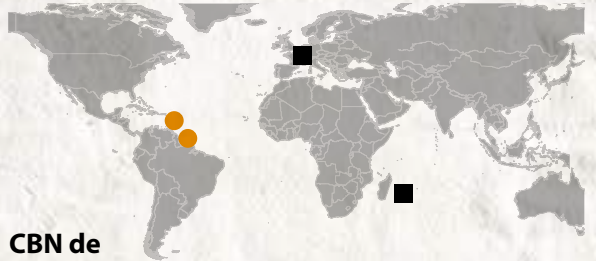
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

flore sauvage et des habitats. Elle mobilise et organise les compétences des CBN pour renforcer les capacités scientifiques et techniques en matière de connaissance, de conservation, d'expertise, d'information et d'éducation du public dans les domaines de la flore sauvage, de la fonge, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels ■

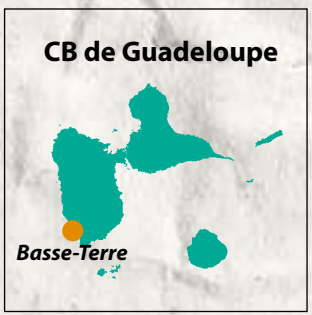
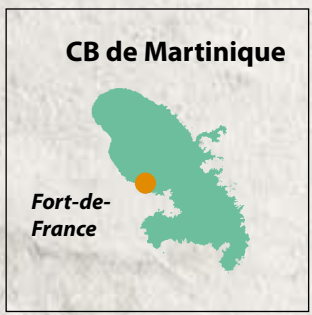
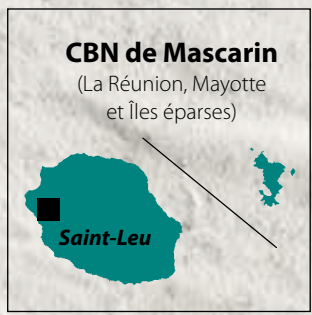
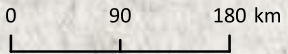
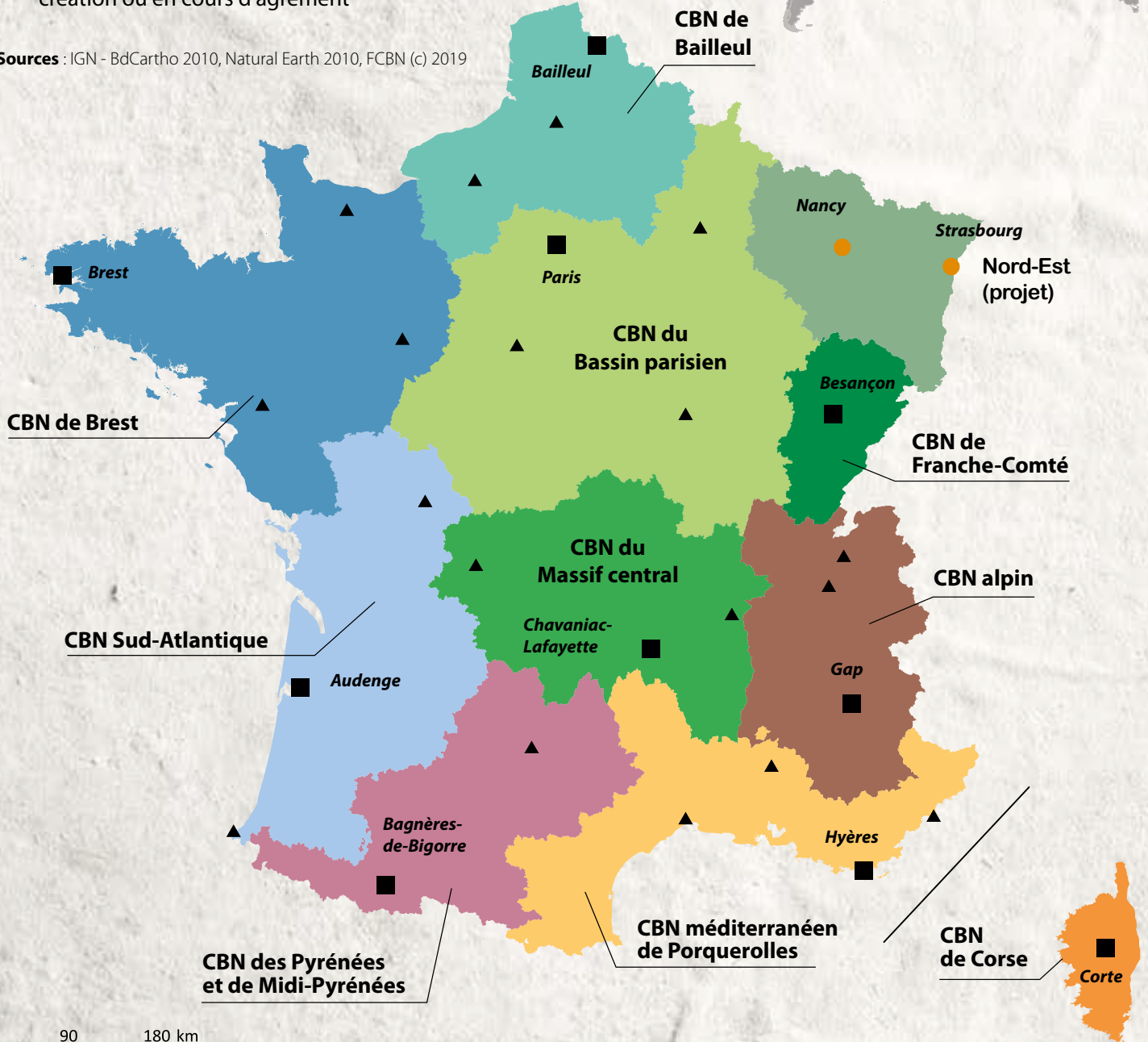
LE RÉSEAU DES CONSERVATOIRES

Conservatoire botanique national (agr  )

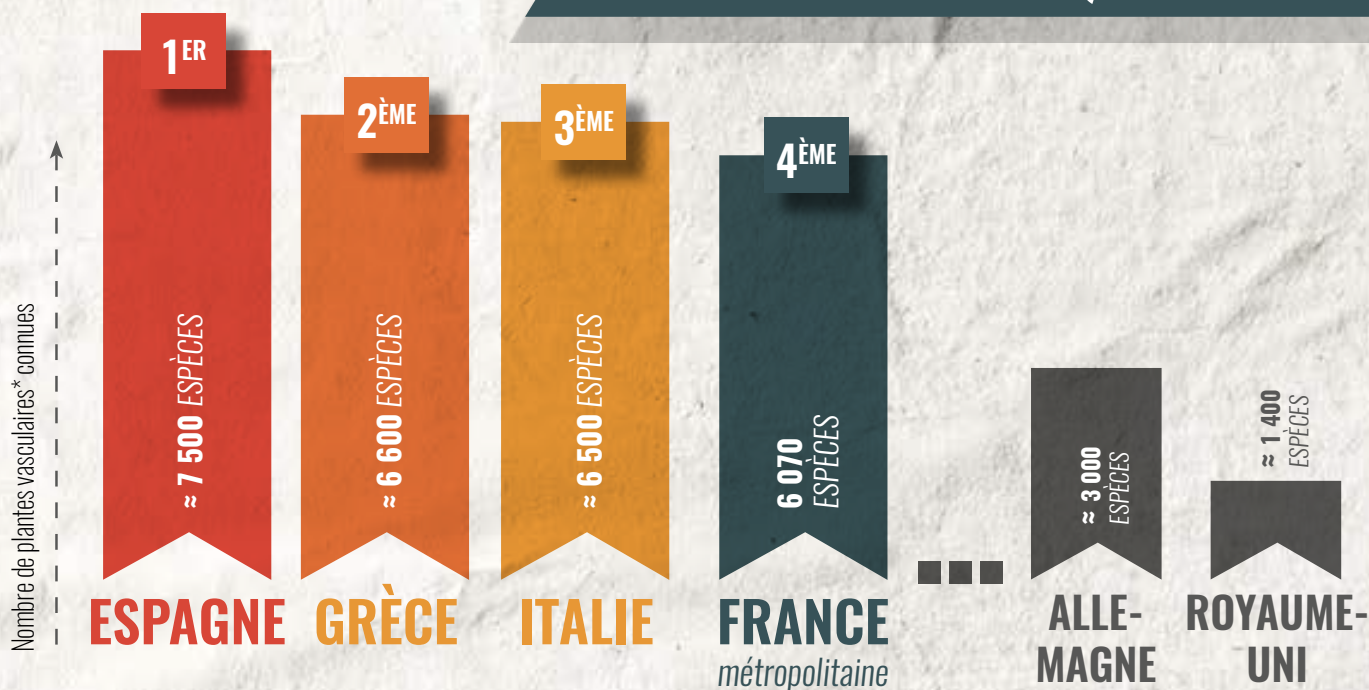
- si  ge
- ▲ d  l  gation, antenne
- Conservatoire botanique en cr  ation ou en cours d'agr  ment



Sources : IGN - BdCartho 2010, Natural Earth 2010, FCBN (c) 2019



LA DIVERSITÉ FLORISTIQUE EN EUROPE



LA SITUATION EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



* QU'EST-CE QU'UNE PLANTE VASCULAIRE ?

Les plantes vasculaires que l'on nomme « **Trachéophytes** », sont des espèces végétales qui ont pour caractère commun le fait de posséder des racines et des vaisseaux conducteurs de sève.



Elles rassemblent l'ensemble des **PLANTES À GRAINES** (Angiospermes, Gymnospermes) et **DES FOUGÈRES** et **PLANTES APPARENTÉES** (anciennement Ptéridophytes).

LA FRANCE, UN SYMBOLE DE DIVERSITÉ FLORISTIQUE

LA FRANCE, 3^{ÈME} PAYS D'EUROPE POSSÉDANT LA FLORE LA PLUS DIVERSIFIÉE

Sur les 10 à 100 millions d'espèces (animales, végétales...) qui seraient présentes sur notre planète, **seulement 1 729 000 ont été recensées** et décrites par la communauté scientifique. Parmi celles qui restent à découvrir, beaucoup d'arthropodes (d'insectes), de champignons ou de bactéries qui, pour la grande majorité, se situent sous les tropiques. On estime à 380 000 le nombre d'espèces de plantes connues.

En France, on dénombre près de 178 000 espèces (animales, végétales...) dont plus de 94 000 pour la seule métropole. Héritage des savants des siècles derniers, des botanistes amateurs et du travail de prospection et de compilation effectué par les Conservatoires botaniques, la flore vasculaire* de la France métropolitaine est relativement bien renseignée. **On estime à 6 070 le nombre de plantes vasculaires pour la seule métropole dont 210 n'existent nulle part ailleurs dans le monde.**

La France, située à un carrefour biogéographique entre les domaines climatiques atlantique, continental, alpin et méditerranéen, est l'un des pays d'Europe les plus riches en espèces de plantes vasculaires, en **4^{ème} position** derrière l'Espagne, l'Italie et la Grèce, et loin devant l'Allemagne, ou le Royaume-Uni. Cette richesse représente **un enjeu majeur** en matière de conservation et de gestion.

Les résultats des travaux effectués en vue d'établir le chapitre « Flore vasculaire métropolitaine » de la Liste rouge des espèces menacées montrent que le territoire français n'est pas épargné par l'effondrement général de la biodiversité : le tissu du vivant s'amenuise et le monde végétal ne fait pas figure d'exception ■



QU'EST-CE QU'UNE LISTE ROUGE ...ET À QUOI SERT-ELLE ?

Ce document dresse un bilan objectif du niveau de menace qui pèse sur les espèces d'un territoire en s'appuyant sur une méthode rigoureuse, reconnue par l'ensemble de la communauté scientifique. Le risque de disparition de chaque espèce est déterminé en fonction de paramètres objectifs et quantifiables (taille de population, taux de déclin, superficie de répartition géographique, degré de fragmentation). La Liste rouge des espèces menacées de France est réalisée par le Comité français de l'UICN et le MNHN. Le chapitre dédié à la Flore vasculaire de métropole est le fruit d'une collaboration avec les Conservatoires botaniques nationaux et l'Agence française pour la biodiversité.

Pour aboutir à ce document de référence inédit, près de **30 millions de données collectées par les Conservatoires botaniques et leurs partenaires ont été synthétisées et analysées par plus de 40 spécialistes** selon la méthodologie internationale de l'UICN. Ces 3 dernières années, les botanistes et chargés de conservation ont ainsi estimé pour chaque espèce, le nombre et la taille des populations, le nombre d'individus en mesure de se reproduire, la durée des générations, le déclin du nombre d'individus matures pendant la période analysée, les fluctuations extrêmes des effectifs, l'isolement des sous-populations ou encore les aires de distribution. Chaque espèce est alors considérée :

- **EN DANGER CRITIQUE (CR)** lorsqu'elle est confrontée à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage. On note, par exemple, pour cette espèce une réduction de la population mesurée sur 10 ans ou 3 générations supérieur à 90 % et/ou un nombre d'individus matures inférieur à 50 pieds, etc.
- **EN DANGER (EN)** lorsqu'elle est confrontée à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage. On observe, par exemple, pour cette espèce une réduction de la population mesurée sur 10 ans ou 3 générations supérieur à 70 % et/ou un nombre d'individus matures inférieur à 250 pieds, etc.
- **VULNERABLE (VU)** lorsqu'elle est confrontée à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage. On constate, par exemple, pour cette espèce une réduction de la population mesurée sur 10 ans ou 3 générations supérieur à 50 % et/ou un nombre d'individus matures inférieur à 1000 pieds, etc.
- **QUASI MENACÉE (NT)** lorsqu'elle est proche du seuil des espèces menacées et qu'elle pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises.

POURQUOI FAIRE ?

La base scientifique inédite que constitue cette Liste rouge aidera à **réorienter les priorités et poursuivre les stratégies de préservation de la biodiversité**, à l'échelle nationale comme à l'échelle locale, en fournissant une hiérarchisation des espèces en fonction de leur risque de disparition. Elle contribue à sensibiliser l'opinion publique et les responsables politiques à l'importance de la diversité biologique et aux menaces qui pèsent sur elle.

Si elle n'a pas de portée réglementaire, la Liste rouge nationale des espèces menacées n'en demeure pas moins un outil d'aide à la décision dans le cadre des politiques publiques ■

QUELLE MÉTHODE D'ÉLABORATION?

10

**CONSERVATOIRES
BOTANIQUE
NATIONAUX**

et 2 Conservatoires émergents



**Inventaires
de terrain**

+



**Ressources
bibliographiques**

+



**Contributions
bénévoles et autres
organismes**

=

Sur 457 000 km²
du territoire métropolitain

Puis, on évalue alors, selon la
méthode de l'UICN, pour chacune
4982 ESPÈCES RESTANTES :

**30 MILLIONS
D'OBSERVATIONS**

6 070 ESPÈCES



LA DYNAMIQUE ET LA TAILLE
des populations



L'AIRE DE RÉPARTITION
de l'espèce, son évolution dans le
temps et sa fragmentation



LES MENACES
qui pèsent sur l'espèce et son déclin



LA LISTE ROUGE
de la flore vasculaire
de France métropolitaine

On retire :
LES ESPÈCES NON
INDIGÈNES

À QUOI SERVIRONT LES RÉSULTATS ?

IDENTIFIER

les territoires à forts enjeux floristiques et les responsabilités locales en matière de conservation ; permettre une meilleure prise en compte de la flore dans les projets d'aménagement du territoire (PLU, SCOT...).

RÉORIENTER

les stratégies de conservation à l'échelle nationale comme à l'échelle locale et les programmes de connaissances pour les espèces les moins bien connues.

DÉPLOYER

des mesures de gestion appropriées pour préserver les secteurs abritant des espèces menacées et participer à la mise en place de protections réglementaires au niveau national.

PROTÉGER

les espèces les plus menacées de France, notamment par une révision des listes nationale et régionales de plantes protégées en métropole publiées de 1982 à 2004.

QUELLES PLANTES SONT MENACÉES ?

QUELLES PLANTES SONT MENACÉES (ou quasi menacées)



32%
des fougères
(et autres ptéridophytes)



5%
des arbres,
arbustes
et arbrisseaux

15%

des autres
plantes à fleurs



Certaines familles de plantes comme les **Astéracées** ou les **Orchidées** comptent un grand nombre d'espèces menacées dans leurs rangs...
D'autres ne sont représentées en France que par quelques espèces !

LES PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS



742
ESPÈCES MENACÉES
DE DISPARITION
OU QUASI MENACÉES

63 ESPÈCES
ENDÉMIQUES
MENACÉES D'EXTINCTION

+ 34 quasi menacées

Si elles disparaissent, elles seront perdues
pour le **MONDE ENTIER !**

EX Définitivement éteinte **2**

RE Disparue de France **22**

CR En danger critique **51**

EN En danger **132**

VU Vulnérable **238**

NT Quasi menacée **321**

UNE ÉVALUATION INÉDITE DU NIVEAU DE MENACE

Jusqu'alors, la France n'avait pas encore bénéficié d'une évaluation complète et rigoureuse de l'état des menaces qui pèsent sur la flore métropolitaine. Fruit du partenariat entre le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature, la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, le Muséum national d'Histoire naturelle et l'Agence française pour la biodiversité, la parution de ce nouveau chapitre de la Liste rouge des espèces menacées en France consacré à la flore vasculaire de métropole vient aujourd'hui combler ce manque.

EN FRANCE, 742 PLANTES SONT MENACÉES OU QUASI MENACÉES

Sur les **4 982 espèces indigènes** du territoire métropolitain français, **742 sont directement menacées ou quasi menacées**, soit près de **15% de la flore** dont la viabilité est compromise à plus ou moins court terme. Sur ce total, **63 d'entre elles sont des espèces dites « endémiques »**, des espèces qui, à l'état sauvage, ne se trouvent qu'en France et nulle part ailleurs sur le globe. **30% des plantes vasculaires endémiques** du territoire métropolitain français **sont menacées de disparition**.

Cette particularité confère à la France une responsabilité supplémentaire dans la lutte contre l'effondrement de la biodiversité étant donné que leur disparition du territoire serait irréversible ■



MENACES

& ENJEUX DE CONSERVATION

Les analyses menées dans le cadre de ce chapitre de la Liste rouge ont permis de faire émerger les menaces qui pèsent sur la flore. Le changement des conditions écologiques d'un milieu (eau, luminosité, sol...) constitue la principale cause globale de l'érosion de la biodiversité végétale. Principalement induits par l'abandon de pratiques pastorales et le boisement des milieux, ou encore le drainage ou le comblement de zones humides, ces changements entraînent inéluctablement une modification de la flore qui s'y développe. À ces perturbations s'ajoutent l'intensification de certaines pratiques agricoles (densité du bétail, fertilisation, désherbage chimique...) ainsi que l'urbanisation croissante et l'artificialisation des terres...

Ces pressions exercées sur les plantes et leurs habitats sont rarement isolées, elles s'additionnent et conduisent, dans un effet de synergie, au constat actuel : 421 espèces se révèlent menacées et 321 quasi menacées. La flore prairiale, la flore des zones humides et la flore messicole (celle qui accompagne les cultures de céréales) subissent ainsi les principales menaces et concentrent les plus forts enjeux de conservation de la diversité végétale...

UN ÉQUILIBRE PRÉCAIRE ENTRE MILIEUX OUVERTS ET MILIEUX BOISÉS

Pour la plupart issus de la main de l'Homme, les milieux herbacés tels que les prairies et les pelouses, dont l'ouverture est maintenue par le pâturage et/ou la fauche, supportent une importante biodiversité. Ces milieux ouverts permettent l'accueil d'une flore diversifiée, originaire de multiples milieux naturels (bois, pelouses rocailleuses...) et favorisée jusqu' alors par des pratiques agricoles et pastorales séculaires moins intensives qu'aujourd'hui dans certains territoires.

Avec la déprise agricole qui sévit dans d'autres territoires, certaines prairies, faute d'être entretenues par le pâturage, se referment, s'embroussaillent et emportent avec elles les espèces qui y étaient inféodées. Pour l'Alsine sétacée (*Minuartia setacea*), qui n'est plus représentée qu'en quelques stations d'Île de France, la colonisation des pelouses sablonneuses par les arbres et les arbustes menace grandement la pérennité de l'espèce. La Gentianelle amère (*Gentianella amarella*), présente en Normandie et dans les Hauts-de-France, fait partie de ces plantes menacées par la fermeture des milieux en cas d'absence de gestion. À l'inverse, elle subit aussi les effets de l'intensification des pratiques agricoles comme le surpâturage, le retournement des terres ou la fertilisation excessive (engrais ou apport excédentaire de fumier ou de lisier).

Plus de 30% des surfaces de prairies permanentes ont disparu entre les années 1960 et 2010^[1]. Aujourd'hui, 211 espèces sont menacées par la fermeture des milieux (boisement...).

[1] Jean-Louis Peyraud, Alain Peeters, Alex De Vliegheer. Place et atouts des prairies permanentes en France et en Europe. Fourrages, Association Française pour la Production Fourragère, 2012, pp.195-204.

LES PRINCIPALES MENACES

analyse à dire d'experts sur 560 des 742 espèces menacées ou quasi menacées

Les pressions exercées sur les plantes et leurs habitats sont rarement isolées, elles s'additionnent, se superposent, et conduisent, dans un effet de synergie, au constat actuel :

15% DE LA FLORE MÉTROPOLITAINE POURRAIT DISPARAÎTRE À COURT TERME !



384 plantes sont directement menacées par la **modification ou la destruction de leur habitat**

235 plantes sont directement menacées par **l'intensification agro-industrielle**

211 plantes sont directement menacées par **l'abandon de pratiques pastorales et la fermeture des milieux**

...SUR LA FLORE MESSICOLE



94 172 693

doses unités de produits phytosanitaires (NODU) pour l'usage agricole achetées en France, en 2016, soit une hausse de + 12 % en 2014-2016 par rapport à la période de référence 2009-2011 (source ONB).



Depuis

9 000 ans

les plantes messicoles accompagnent notre agriculture



18

plantes messicoles sont menacées de disparition soit 1 messicole sur 5...



3 *plantes messicoles ont disparu de France*

UNE SURFERTILISATION DES SOLS PROPICE À LA BANALISATION DE NOTRE FLORE...

L'intensification de certaines pratiques agricoles après-guerre, et leur accélération dans les années 70, ont mené à la disparition ou à la modification profonde d'un grand nombre de zones bocagères au profit de grands espaces culturels répondant aux besoins agro-industriels croissants, sinon de prairies particulièrement peu diversifiées. Cette uniformisation du paysage a créé un morcellement ou une modification des habitats défavorables à la biodiversité. **Plus de 235 plantes inféodées aux espaces agricoles sont ainsi menacées.**

Déjà malmenées par la fermeture des milieux qui fait suite à l'abandon des pratiques pastorales traditionnelles, certaines espèces prairiales comme le **Bouleau nain** (*Betula nana*), présent dans le Massif central et dans le Jura, subissent le **surpâturage et le piétinement** lorsque la densité de bétail s'avère trop élevée. L'intensification de la conduite des troupeaux participe ainsi à la régression de la biodiversité végétale.

Mais là n'est pas le seul problème : au cours du siècle dernier, nombre de milieux considérés comme incultes ou peu productifs ont été drainés et asséchés pour être cultivés (zones humides) ou amendés en fertilisants pour augmenter leur productivité. L'utilisation d'herbicides, quant à elle, a entraîné un effondrement de la biodiversité initialement présente au sein même des cultures (les messicoles).

Ainsi, la **surfertilisation des sols** est sans doute l'effet le plus fort et insidieux observé sur l'ensemble du territoire. Qu'il s'agisse d'engrais minéraux (azote, phosphate...) ou organiques (fumiers, lisiers), leur apport en trop grande quantité sur des prairies ou des cultures naturellement pauvres en nutriments et donc peu productives, entraîne un changement durable et profond des conditions physico-chimiques des habitats. Changement qui se répercute alors sur la flore : les espèces inféodées aux sols initialement pauvres, relativement frugales et plus rares, disparaissent alors au profit d'espèces plus banales, gourmandes et compétitives, entraînant une uniformisation du cortège végétal. C'est le cas de nombreuses orchidées prairiales particulièrement sensibles aux excès de fertilisation comme l'**Orchis punaise** (*Anacamptis coriophora*) ou l'**Orchis incarnat** (*Dactylorhiza incarnata*). Cet "enrichissement" (eutrophisation) en matière organique n'est pas non plus sans conséquence sur la qualité des eaux de surface (lessivage des sols et ruissellement) et la flore aquatique.

23 % DES PLANTES ASSOCIÉES AUX CULTURES DE CÉRÉALES SONT MENACÉES...

Les plantes des moissons (flore dite "messicole") trouvent dans les champs de céréales à "paille" les conditions idéales à leur développement. Originaires pour la plupart du "Croissant fertile" et d'Asie, elles accompagnent nos pratiques culturales depuis 9 000 ans à travers une longue co-évolution. Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, les messicoles sont fortement affectées par l'intensification de l'agriculture et par **l'usage excessif d'herbicides non spécifiques**. La pratique d'un **labour profond** et le tri efficace de semences leur sont défavorables. A contrario, l'abandon d'un labour superficiel du sol les met en danger, car elles en dépendent pour pouvoir germer. Sans pratiques culturales "douces", cette flore risque de disparaître. Considérées comme de "mauvaises herbes", les messicoles ont enregistré un véritable effondrement de leurs populations : **3 espèces ont disparu du territoire français, et 25 autres ont disparu de la moitié des départements où elles étaient présentes avant 1970**. Sur les 96 espèces messicoles considérées comme indigènes, 18 sont menacées de disparition, soit 23 % d'entre elles. C'est notamment le cas de la **Linaire effilée** (*Linaria spartea*) que l'on ne retrouve plus qu'en quelques stations dans les Landes, en Gironde et dans le Lot-et-Garonne.

ENTRE DRAINAGE, POLLUTION ET URBANISATION, LA FLORE DES ZONES HUMIDES EN SURSIS

Marais, tourbières, prairies humides... les zones humides sont des milieux fragiles, en forte régression, qui abritent une flore originale et variée mais particulièrement dépendante des conditions hydriques (qualité et quantité des eaux). Que celles-ci viennent à changer et ce sont plus de 137 plantes invitées à rejoindre la longue liste d'espèces menacées de France...

Souvent ignorés, considérés comme insalubres ou inutiles, les milieux humides ont subi un recul sans précédent au cours du siècle dernier, accusant **une diminution de plus 50% de leur surface**^[1]. En cause, les **projets d'aménagement et l'essor des zones urbaines, le drainage et l'assèchement des milieux humides** à des fins agricoles ou encore l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

En bord de lacs, de fleuves ou de rivières, l'artificialisation des berges et les divers aménagements qui touchent aux cours d'eau contribuent à l'effacement de nombreuses espèces comme le **Séneçon des cours d'eau** (*Senecio sarracenicus*), présent uniquement dans la région du Grand-Est. Autrefois répertorié sur une trentaine de stations, il n'est plus présent que sur dix d'entre elles, dont certaines sont en situation précaire suite à la canalisation de la Moselle et à la fermeture du milieu entraînée par la **régularisation du débit des rivières** (absence de crue).

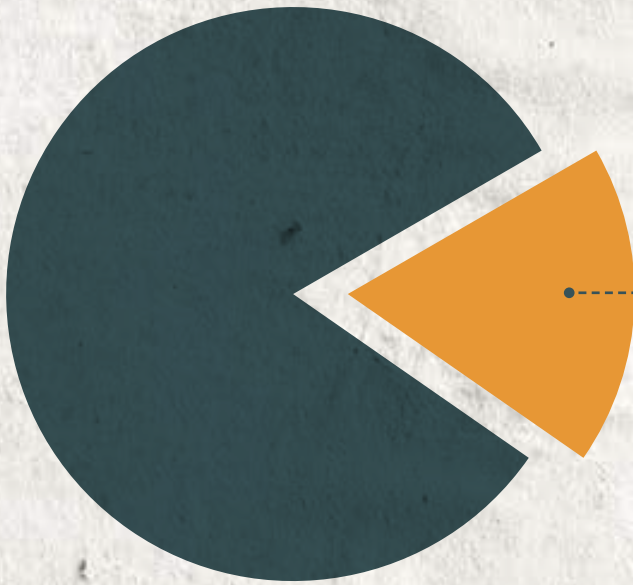
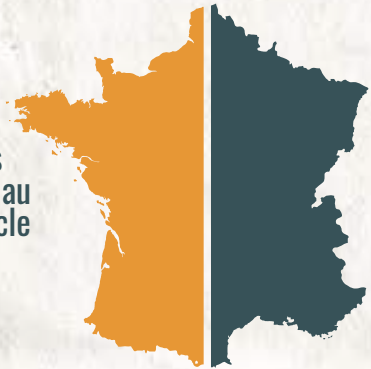
Des espèces végétales comme la **Spiranthe d'été** (*Spiranthes aestivalis*), petite orchidée des tourbières, des prairies humides et ruisselets temporaires que l'on retrouve encore en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Occitanie et dans les milieux d'arrière dune du littoral atlantique (Bretagne et Nouvelle-Aquitaine), sont directement menacées par le recul des zones humides et leur dégradation. La **Salicaire faux-thesium** (*Lythrum thesioides*), anciennement présente dans les vallées du Pô (Italie) et du Danube (Allemagne), est une espèce que l'on ne retrouve plus qu'en France, où elle n'est connue que dans trois localités du Gard. Les **drainages agricoles** ont eu raison des autres populations. Aujourd'hui, en raison de sa répartition extrêmement réduite, cette petite plante des mares temporaires est dans une telle précarité que le moindre bouleversement de son milieu pourrait en causer la disparition définitive dans le monde (projets d'aménagement ou d'urbanisme, pollution, assèchement, changement de conditions climatiques...).

[1] Paul Bernard, Rapport d'évaluation sur les politiques publiques en matière de zones humides, 1994.

SUR LA FLORE DES ZONES HUMIDES

1/2

surface de zones
humides perdue au
cours du XX^e siècle



18%

des plantes
des zones humides
sont menacées
ou quasi menacées



137

plantes menacées ou
quasi menacées habitent
les zones humides

3



plantes des zones humides sont
désormais considérées comme
disparues en France

UNE URBANISATION CROISSANTE DES ESPACES AGRICOLES OU NATURELS EN PÉRIPHÉRIE DES AGGLOMÉRATIONS...

En France, les villes occupent près de 22 % de la surface du territoire métropolitain^[1]. À proximité des grandes agglomérations, la pression foncière entraîne la disparition de nombreux espaces naturels ou semi-naturels (prairies, zones humides, forêts...) au profit de lotissements, de zones commerciales, d'aéroports ou de structures de loisirs (parcs d'attractions, pistes de ski artificielles etc.). Et la dynamique est à la hausse, atteignant 60 000 ha/an, représentés pour la moitié par d'anciennes terres agricoles^[2].

En périphérie de Toulouse, l'**Orchis lacté** (*Neotinea lactea*) fait partie des espèces menacées par l'essor des grandes zones urbaines. Cette petite orchidée a élu domicile dans des prairies aujourd'hui situées en lisière d'une métropole toulousaine en pleine expansion. L'étalement urbain qui en découle, non seulement fragmente les habitats, isolant les populations les unes des autres, mais procède aussi à leur destruction. Repenser les projets d'aménagement en intégrant ces espaces est un enjeu de taille pour notre société. Plus à l'est, sur les plages de l'île de beauté, les habitats d'une petite endémique de Corse et de Sardaigne, la **Buglosse crépue** (*Anchusa crispa*), sont menacés par les aménagements du littoral (disparition des dunes, constructions au plus proche du trait de côte) ainsi que par les activités liées au tourisme (surfréquentation, circulation de véhicules tout terrain). Si les littoraux atlantique et méditerranéen ainsi que les zones périurbaines des grandes agglomérations sont particulièrement touchés par l'urbanisation ou les activités touristiques, les montagnes ne sont pas en reste. Dans les Alpes, les aménagements de haute montagne (entretien et élargissement des routes, terrassement de stations de sports d'hiver, captage et retenues d'eau) viennent s'ajouter aux problématiques agricoles et participent au déclin des populations de la **Laïche à petites soies** (*Carex microglochis*) ■

[1] François Clanché et Odile Rascol, "Le découpage en unités urbaines de 2010", Insee première n°1364, 2011.

[2] Rapport de la Safer, "L'essentiel des marchés fonciers ruraux en 2016", Le prix des terres, mai 2017.





22 %
du territoire
occupé par les villes



199

*plantes menacées par
l'étalement urbain
(résidentiel et commercial)*

> 1 million

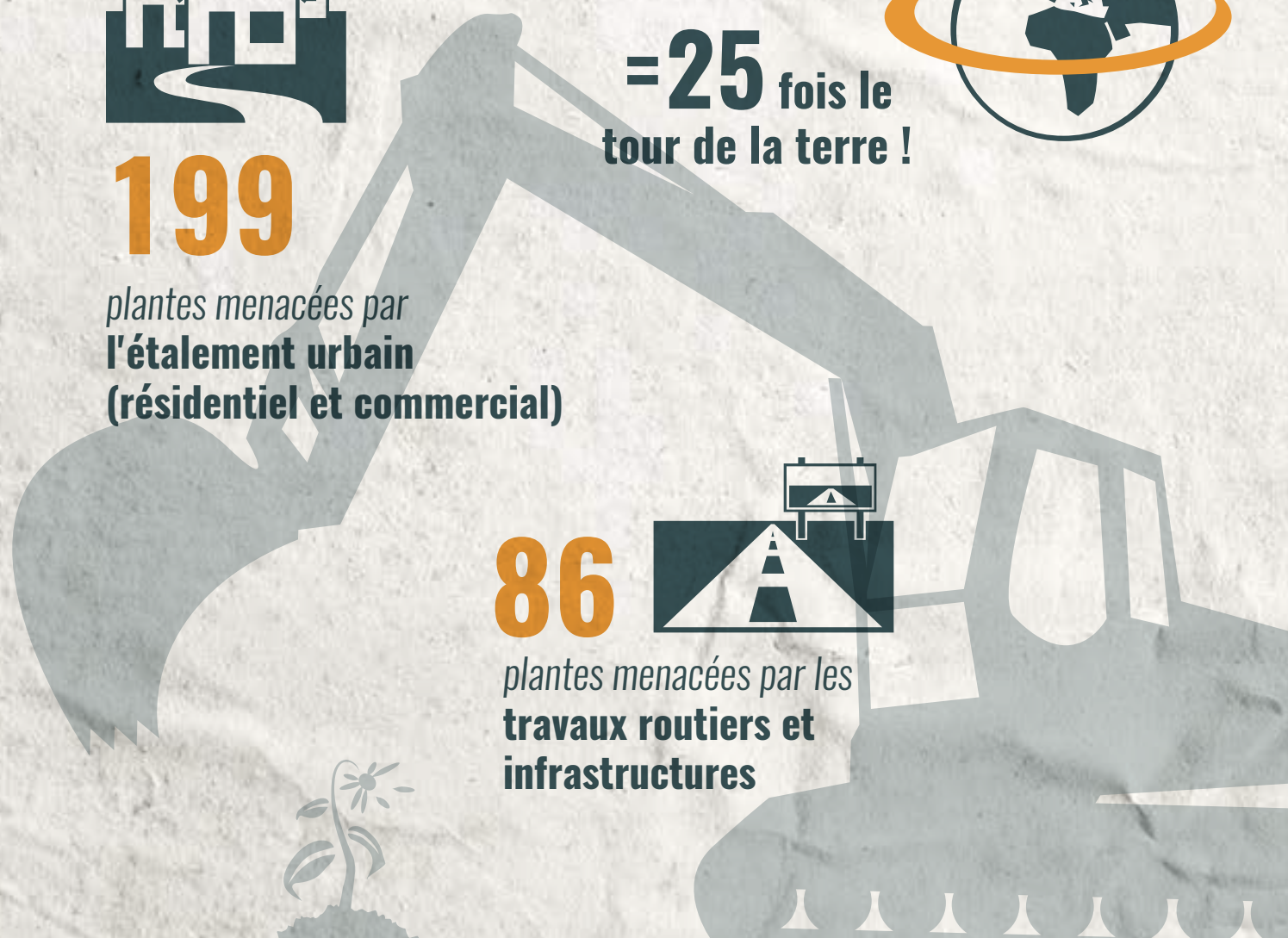
*de km de routes et autoroutes
construites en France*

**= 25 fois le
tour de la terre !**



86

*plantes menacées par les
travaux routiers et
infrastructures*



QUELLES ACTIONS POUR PRÉSERVER LA FLORE AUJOURD'HUI ?

PRÉSERVER LES HABITATS ET LA FLORE SAUVAGE - UN TRAVAIL DE TITAN POUR LES CONSERVATOIRES BOTANIQUES ET LEURS PARTENAIRES

L'effondrement de la biodiversité et plus particulièrement de la flore, n'est pas irrémédiable. Dans leurs territoires, les Conservatoires botaniques nationaux et leurs partenaires (Conservatoires d'espaces naturels, Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, Réserves naturelles nationales et régionales, associations naturalistes, services de l'État...) agissent pour préserver la flore menacée et les habitats naturels. Forts de leurs connaissances à l'origine de cette Liste rouge et de leur capacité d'expertise, les Conservatoires botaniques nationaux se tiennent à la disposition des pouvoirs publics pour co-construire le territoire et la société de demain.

Les Conservatoires botaniques nationaux ont pour rôle essentiel de **CONSEILLER** et d'apporter un concours scientifique et technique auprès des collectivités territoriales et des services de l'État, de manière à ce qu'ils puissent **tenir compte des enjeux floristiques dans leurs politiques d'aménagement et de préservation de la nature**. Ils travaillent également en partenariat étroit avec les Parcs nationaux, les Parcs naturels régionaux, les Réserves naturelles ou encore les Conservatoires d'espaces naturels qui œuvrent à la préservation des habitats naturels et de la flore qui s'y trouve. En Corse par exemple, la majorité des stations de **Nananthée minuscule** (*Nananthea perpusilla*) est située dans des sites réglementés (comme les réserves naturelles, les terrains du Conservatoire du littoral, ou encore des sites Natura 2000).

La conservation de la flore dans ses milieux d'origine est la priorité des Conservatoires. En complément, la plupart d'entre eux sont également dotés de banques de semences et de jardins botaniques dans l'objectif de **CONSERVER** le patrimoine génétique des espèces végétales menacées d'extinction.

Cette expertise auprès des pouvoirs publics et ces actions de conservation ne peuvent s'envisager sans **CONNAÎTRE l'écologie et la biologie des plantes** mais aussi les enjeux et menaces qui pèsent sur celles-ci. Disposer de données fiables sur la **répartition et l'état des populations** des espèces est au cœur des travaux des Conservatoires botaniques qui, avec l'appui de réseaux d'observateurs ont compilé **plus de 30 millions de données floristiques** concernant la seule métropole. Une meilleure connaissance des milieux naturels permet d'apporter **un appui solide aux politiques nationales de préservation de la nature** et de **favoriser la prise en compte des enjeux de biodiversité végétale dans les politiques et projets d'aménagement du territoire.**



23 670
LOTS DE SEMENCES
D'ESPÈCES MENACÉES



119 **9** PLANS NATIONAUX
PLANS RÉGIONAUX
DE CONSERVATION DE LA FLORE



42 ha JARDINS
CONSERVATOIRES
2 100 m² DE SERRES
PÉDAGOGIQUES ET CONSERVATOIRES

QUELQUES EXEMPLES...

Dans l'Aisne, un plan de restauration des populations de la **Ciguë vireuse** (*Cicuta virosa*), classée "Vulnérable" est en cours. Avec des résultats plus qu'encourageants au cours de l'année 2018 (floraison et production de graines pour 20 des 22 plants réintroduits), il se poursuivra en 2019.



© Benoit Toussaint - CBNBL

© Julien Guyonneau - CBNFC-ORI



Une autre vaste opération de renforcement a été initiée en 2017 dans les tourbières du Haut-Doubs. Elle concerne la **Saxifrage œil-de-bouc** (*Saxifraga hirculus*), considérée "En danger critique", pour laquelle près de 10 000 pieds devraient être réintroduits d'ici à 2027.

Dans le Morbihan, le **Panicaut vivipare** (*Eryngium viviparum*), considérée "en Danger critique", fait l'objet d'un grand plan de conservation : suivis, réintroductions expérimentales, études génétiques... Deux vaches Bretonne pie noir pâturent l'unique station française, située à Belz, et concourent aussi au développement et à la reproduction de l'espèce.



© Charlotte Dassez - CBNB

Dans les Landes par exemple, l'étude des préférences écologiques du **Mouron à feuilles charnues** (*Lysimachia tyrre-nia*) contribue à enrayer son déclin. Dans le Gard, la **Salicaire faux-thesium** (*Lythrum thesioides*), fait actuellement l'objet d'une thèse dont les résultats permettront d'orienter les actions de conservation à mettre en place. **Néanmoins, ces actions de renforcement visent avant tout à éviter le pire. Il ne servirait à rien de préserver ces espèces sans réussir à maintenir leurs habitats.**

Préserver la flore et les habitats naturels ne pourra se faire sans une réelle prise de conscience de la part du citoyen, des entreprises et des pouvoirs publics. C'est là tout le rôle des Conservatoires botaniques nationaux : SENSIBILISER à l'incroyable diversité végétale qui nous entoure, aux menaces qui pèsent sur sa pérennité et aux actions possibles pour participer à sa préservation ■

POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DE LA FLORE ?

LES PLANTES, AU CŒUR DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

La diversité végétale est au cœur même de la composition de nos paysages et du fonctionnement des écosystèmes. Les plantes servent à la fois de ressource et d'habitat pour une grande part de la faune (arthropodes, mammifères, amphibiens, oiseaux...) et de la fonge (lichens, champignons...). Qu'elles viennent à disparaître et c'est **tout un écosystème qui s'écroule**. Leur disparition dans les grandes zones dédiées aux cultures intensives donne un aperçu du lien étroit qui les lie aux insectes et aux oiseaux, qui ont totalement déserté ces milieux.

En plus de fixer le dioxyde de carbone atmosphérique, et de produire l'oxygène nécessaire à notre survie, les plantes rendent aux sociétés humaines bien **des services écologiques**.

Des habitats comme les prairies et les zones humides aident à diminuer les risques d'inondations en cas de fortes pluies. Telles des éponges, ils accumulent l'eau en excès durant l'hiver pour la restituer tout au long de l'été, permettant de se prémunir des sécheresses et des fortes chaleurs. Ce sont pourtant les premiers milieux victimes de l'urbanisation et des drainages agricoles.

Fixées dans le sol à l'aide de leurs profondes racines, les plantes permettent de lutter contre l'érosion, en particulier en montagne. Elles permettent aussi de diminuer la lixiviation des sols agricoles, participant à l'épuration des eaux et à la protection des nappes phréatiques. La présence d'espèces messicoles, plantes des moissons, aux abords et au sein des cultures présente de nombreux intérêts écologiques et fonctionnels : elles servent d'habitat et de ressource alimentaire pour les oiseaux des plaines, les pollinisateurs ainsi qu'à tout un cortège d'auxiliaires des cultures ^[1].

NOURRIR ET SOIGNER L'HUMANITÉ, LA FLORE EST L'AVENIR DE L'HOMME

Il y a 40 000 ans comme aujourd'hui, la majeure partie des glucides que nous consommons provient des plantes. Nos ancêtres ont tiré de l'incroyable diversité du monde végétal les espèces que nous cultivons aujourd'hui, ou que nous prélevons dans le milieu naturel, mettant à profit cette diversité pour nous nourrir, nous vêtir, nous soigner ou nous abriter. Les plantes assurent nos besoins vitaux. **Sans plante, sans cette diversité, pas d'humanité.**

Aujourd'hui encore, le monde sauvage est source d'inspiration pour la recherche scientifique et médicale. L'agronome y recherche des variétés résistantes à la sécheresse ou aux ravageurs, l'agro-écologue y examine des associations écologiques qu'il pourrait mettre en place sur ses parcelles, le monde médical y puise ses remèdes et principes actifs pour lutter contre les nombreuses affections qui touchent le genre humain.

Il est difficile de lister l'ensemble des services que nous rend le monde des plantes, mais une chose est certaine, un effondrement de la biodiversité végétale n'est souhaitable ni pour le monde sauvage, ni pour l'humanité ■

^[1] Requier, F., Odoux, J. F., Tamic, T., Moreau, N., Henry, M., Decourtye, A., & Bretagnolle, V. (2015). Honey bee diet in intensive farmland habitats reveals an unexpectedly high flower richness and a major role of weeds. *Ecological Applications*, 25(4), 881-890.

Colignon, P., Francis, F., Fadeur, G., & Haubruge, E. (2004). Aménagement de la composition floristique des mélanges agri-environnementaux afin d'augmenter les populations d'insectes auxiliaires. *Parasitica*, 60(3-4), 51-68.

PEUT-ON VIVRE SANS PLANTES ?



Nous ne savons pas de quoi demain sera fait. En revanche, notre avenir est intimement lié à celui du monde végétal.

Au delà des aspects utilitaires liés à l'Homme, ne serait-ce que par respect de tout être vivant sur Terre, nous avons le devoir de **préserver l'incroyable diversité floristique qui nous entoure**, une diversité issue de centaines de millions d'années d'évolution et qui est aujourd'hui **menacée du fait de nos activités...**

Naturellement résistantes !

En 2018, **4 nouvelles variétés viticoles** ont été inscrites au catalogue officiel. Résultat des recherches de l'INRA, elles sont issues du croisement de cépages cultivés et de variétés de vignes sauvages (naturellement résistantes au mildiou et à l'oïdium mais dépourvues de qualités organoleptiques).

La variété obtenue présente alors les caractéristiques qualitatives de la vigne domestiquée et les résistances de la vigne sauvage, permettant de **réduire de manière drastique l'utilisation de fongicides**.

Une source d'inspiration pour la médecine...

En 2015, le prix Nobel de médecine a été attribué à la chercheuse chinoise Tu Youyou, pour la découverte d'un traitement contre le paludisme, à base d'**artémisinine, principe actif de l'Armoise annuelle**, une plante utilisée en médecine traditionnelle chinoise.

Aujourd'hui l'artémisinine, en association avec d'autres composés, est **un élément incontournable dans la lutte contre le paludisme** engagée par l'Organisation mondiale de la Santé.

JE CONSOMME DES CÉRÉALES PROVENANT D'UNE AGRICULTURE FAISANT LA PART BELLE À LA BIODIVERSITÉ...

Consommer des céréales cultivées sans l'emploi d'herbicides, participe à la préservation des sols, des nappes phréatiques mais aussi des plantes compagnes des moissons (dites messicoles), telles que le bleuet, dont certaines sont parmi les plus menacées !

À SAVOIR : 3 espèces messicoles indigènes ont déjà disparu du territoire français, 25 autres ont disparu de plus de la moitié des départements où elles étaient présentes avant 1970 et 18 sont actuellement menacées de disparition.

JE ME RENSEIGNE SUR LA PROVENANCE DES PLANTES UTILISÉES DANS LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, COSMÉTIQUES, ETC.

Les plantes sauvages sont la matière première de nombreux produits pharmaceutiques ou cosmétiques. Malgré les labels "naturels" certaines plantes peuvent s'avérer surexploitées et demandent une vigilance du consommateur. Veillez à ce que les produits respectent un cahier des charges exigeant en matière de préservation et de gestion de la ressource végétale exploitée voire de la biodiversité associée.

À SAVOIR : L'Arnica, prélevé dans la nature car difficile à cultiver, est un exemple d'espèces inéluctablement menacées si sa récolte ne respecte pas une durabilité de sa ressource !

JE ME RENSEIGNE SUR LE CARACTÈRE ENVAHISSANT DES PLANTES EXOTIQUES QUE JE SOUHAITE INSTALLER DANS MON JARDIN...

Dans mon jardin, je privilégie les plantes locales (par exemple marque "Végétal local / Vraies messicoles") adaptées à mon territoire (climat, sol, relief) et consulte avant tout achat les listes des espèces exotiques envahissantes dans ma région et sur la liste nationale. Si je détiens une des 23 espèces présentes sur la liste nationale, je suis invité à la détruire en prenant soin d'éviter sa propagation.

À SAVOIR : Plus de 45 plantes indigènes sont menacées de disparition du fait de la compétition exercée par des plantes exotiques, c'est-à-dire propagées directement ou indirectement par les activités humaines depuis 1492 (découverte des Amériques). La Lindernie des marais est ainsi menacée dans certaines régions de France par la Lindernie douteuse arrivée par bateau en France en 1850...

JE FAVORISE LA BIODIVERSITÉ EN AMÉNAGEANT DES ESPACES CHEZ MOI...

L'urbanisation et la fragmentation des habitats naturels figurent parmi les principales menaces qui pèsent sur la flore. Certains aménagements peuvent contribuer à accueillir la biodiversité chez vous : un toit végétalisé vous permettra de favoriser les plantes locales de prairies sèches (orpin, brome, origan...) ; une mare participera à la conservation des plantes aquatiques ; un mur en pierre pourra partiellement accueillir quelques mousses et fougères...

À SAVOIR : 199 plantes sont menacées par l'urbanisation et notamment le développement commercial et résidentiel...

ET MOI DANS TOUT ÇA ?

VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

Outre la poursuite et le renforcement des actions des Conservatoires botaniques et de leurs partenaires pour éviter la disparition des espèces les plus menacées de la flore, la sauvegarde du patrimoine floristique exceptionnel de l'Hexagone repose surtout sur une prise de conscience collective associant les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics, et sur une évolution profonde et rapide des pratiques de notre société...

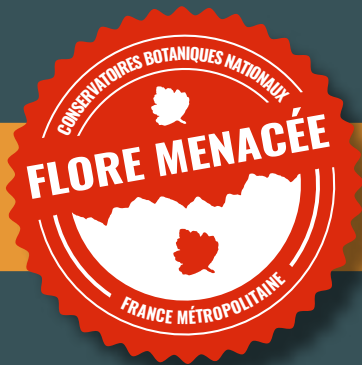
Chacun à son échelle peut participer à la conservation de la flore sauvage. Il s'agit avant tout d'une question de volonté et d'une bonne connaissance des problèmes induits par nos modes de consommation quotidiens, le fonctionnement de notre société et de nos entreprises.

Dans la perspective d'aider les citoyens à prendre conscience de ces impacts sur la flore et de les rendre acteurs de sa préservation, les Conservatoires botaniques nationaux publieront au cours du prochain semestre une charte d'éco-gestes favorables à la flore et des infographies permettant de comprendre la portée de ces gestes dès lors qu'ils sont multipliés et relayés par le plus grand nombre ■

 **Rendez-vous prochainement sur les réseaux sociaux et sites internet des Conservatoires botaniques pour découvrir d'autres éco-gestes en faveur de la flore sauvage...**







LA FLORE MENACÉE

Une opération de communication **FIL ROUGE** menée par l'ensemble des Conservatoires botaniques nationaux de France

FÉVRIER - JUIN 2019

À la suite de la parution du chapitre « Flore vasculaire de France métropolitaine » de la Liste rouge nationale des espèces menacées et parce que la sensibilisation du grand public constitue un enjeu majeur dans la préservation de la flore et des habitats naturels, l'ensemble des Conservatoires botaniques nationaux de France se mobilise, durant tout le premier semestre 2019, sur chacun de leurs territoires, autour des espèces menacées.

À travers la diffusion d'infographies, de vidéos et de chiffres clés sur les réseaux sociaux, d'un appel à engagement des citoyens, de l'organisation d'événements permettant d'informer le public jusqu'à la mi-juin, les Conservatoires botaniques et leurs partenaires se plient en quatre pour mieux faire connaître la diversité végétale française, les plantes menacées d'extinction et les menaces qui pèsent sur celle-ci.

POUR PLUS D'INFOS...

CONTACTS PRESSE
RÉFÉRENT NATIONAL

ALEXANDRE RETEAU, chargé de communication
et de médiation scientifique
Tél. : 05 62 95 82 75 - 06 33 25 99 66
Courriel : alexandre.reteau@cbnmp.fr



CONTACTS PRESSE EN RÉGION :

CBN Alpin
Sophie Bissuel,
chargée de communication
Tél. : 06 33 92 49 36
Courriel : s.bissuel@cbn-alpin.fr
Site : <http://cbn-alpin.fr>

CBN de Bailleul
Clémence Henderyekx,
chargée de communication
Tél. : 03 28 49 00 83
Courriel : c.henderyekx@cbnbl.org
Site : www.cbnbl.org

CBN du Bassin parisien
Sophie Auvert, chargée de communication
Tél. : 02 36 17 41 57
Courriel : sophie.auvert@mnhn.fr
Site : <http://cbnbp.mnhn.fr>

CBN de Brest
Charlotte Dissez,
chargée de communication
Tél. : 06 26 10 81 81
Courriel : c.dissez@cbnbrest.com
Site : www.cbnbrest.fr

CBN de Corse
Office de l'environnement de la Corse
Tél. : 04 95 45 04 00
Courriel : cbnc@oec.fr
Site : <http://cbnc.oec.fr>

CBN de Franche-Comté
Justine Amiotte-Suchet,
chargée de communication
Tél. : 03 81 83 58 31
Courriel : communication@cbnfc.org
Site : cbnfc-ori.org

CBN de Mascarin
David Josserond,
chargé de communication et des relations presse
Tél. : 0262 24 27 25
Courriel : cbnm@cbnm.org
Site : www.cbnm.org

CBN du Massif central
Stéphane Perera, responsable service communication
et médiation scientifique
Tél. : 04 71 77 55 65 - 06 161 161 23
Courriel : stephane.perera@cbnmc.fr
Site : www.cbnmc.fr

**CBN des Pyrénées
et de Midi-Pyrénées**
Alexandre Reteau, chargé de communication
et de médiation scientifique
Tél. : 05 62 95 82 75
Courriel : alexandre.reteau@cbnmp.fr
Site : www.cbnmp.fr

CBN méditerranéen de Porquerolles
Virgile Noble,
responsable des pôles connaissance
et gestion de données
Tél. : 04 94 16 61 40
Courriel : contact@cbnmed.fr
Site : www.cbnmed.fr

CBN Sud-Atlantique
Coralie Pradel, directrice
Tél. : 05 57 76 18 07
Courriel : c.pradel@cbnsa.fr
Site : www.cbnsa.fr

**Conservatoire botanique d'Alsace
et Pôle lorrain du futur CBN Nord-Est**
Corinna Buisson, directrice
Tél. : 03 88 64 82 56
corinna.buisson@conservatoire-botanique-alsace.fr